



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 19 janvier 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, messieurs et mesdames les conseillers-ères Gilles Chagnon, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Éric Pilotte, attachés politiques, et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Boileau, Cathy Brazeau, Daniel Champagne, Denis Girouard et Catherine Marchand.

CE-2022-8

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8 ET 15 DÉCEMBRE 2021 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8 et 15 décembre 2021 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 décembre 2021 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2022-9

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU DÔME - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue du Dôme, dossier RS-21-390, comme illustré au plan numéro CRO-21-648 du 8 décembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Dôme	Ouest	D'un point situé à 47 m au nord de la rue de la Coupole, sur une distance de 24 m vers le nord	De mai à novembre

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Dôme	Est	D'un point situé à 41 m au nord de la rue de la Coupole, sur une distance de 29 m vers le nord	En tout temps

La présente résolution s'ajoute à toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-648 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-10

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - BOULEVARD DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard du Plateau, dossier RS-21-401, comme illustré au plan numéro CRO-21-662 du 16 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Plateau	Nord	À partir du boulevard des Grives, sur une distance de 100 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-662 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-11

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES ÉGLANTIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Églantiers, dossier RS-21-407, comme illustré au plan numéro CRO-21-673 du 29 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Églantiers	Nord	À partir de la rue Perras, sur une distance de 33 m vers l'ouest	En tout temps
Des Églantiers	Sud	À partir de la rue Perras, sur une distance de 25 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-673 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-12

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DU CONSERVATOIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MITIGOMIJOKAN - ANIK DES MARAIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue du Conservatoire, dossier RS-21-414, comme illustré au plan numéro CRO-21-675 du 23 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Conservatoire	Ouest	À partir de la rue du Glenbow, sur une distance de 33 m vers le nord	En tout temps
Du Conservatoire	Ouest	À partir d'un point situé à 33 m au nord de la rue du Glenbow jusqu'à la rue du Louvre	Décembre à mars

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Conservatoire	Ouest	À partir d'un point situé à 33 m au nord de la rue du Glenbow jusqu'à la rue du Louvre	2 heures Avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-675 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-13

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - IMPASSE DU SAROS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur l'impassse du Saros, dossier RS-21-341, comme illustré au plan numéro CRO-21-686 du 6 décembre 2021, le tout afin de :

**Implanter une zone de stationnement interdit :**

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Impasse du Saros	Est	Face aux résidences situées entre les numéros civiques 24 à 64	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-686 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-14

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT PLACE DES PIONNIERS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-918 du 6 octobre 2021, a octroyé un contrat à la firme Excavation René St-Pierre inc. pour les travaux de démolition du bâtiment de la Place des Pionniers;

**CONSIDÉRANT QUE** des entraves sont à prévoir sur les rues Park, puis Principale et Court lors des travaux de démolition structurale afin d'assurer la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** certains travaux doivent être faits en partie le dimanche et si nécessaire après 21 h afin de permettre à l'entrepreneur de minimiser l'impact sur la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Excavation René St-Pierre inc. de réaliser des travaux pour le projet de la démolition du bâtiment de la Place des Pionniers, hors des heures permises, pour les mois de janvier et février 2022.

Adoptée

CE-2022-15

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MORIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Morin, dossier RS-21-357, comme illustré au plan numéro CRO-21-618 du 8 novembre 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Morin	Est	De la rue Gagnon à la rue des Braves-du-Coin	Décembre à Mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-618 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-16

**SOUSSION 2021 SP 291A - VALORISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Travail À Forfait Ralph M. Lang inc. pour la valorisation des biosolides municipaux digérés granulés pour une période de trois années, pour un montant total approximatif de 139 694,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 novembre 2021, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-444 jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2022-17

**SOUSSION 2021 SP 372 - FOURNITURE DE TRACTEURS POUR TROTTOIR AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière & Poirier Equipment, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la fourniture de tracteurs pour trottoir avec équipements pour un montant total de 276 200 \$ pour la section 1, et pour un montant total de 321 830,44 \$ pour la section 2, conditionnellement aux disponibilités budgétaires le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 novembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30892-013-88611	138 100 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Tracteur multifonctions - 2011 185 V498
06-30866-030-88612	138 100 \$	Programme de remplacement de véhicules - Travaux publics - Tracteur multifonctions - 185 VC493

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-18**

**SOUSSION 2021 SP 209 - GRÉ À GRÉ - FOURNITURE DE LA PLATE-FORME OVERDRIVE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les pièces de compte à payer 968927, 950704, 972805 et 974054 de la firme OverDrive pour un montant total de 46 880.67 \$ incluant les taxes;
- adjuge un contrat à OverDrive, pour la fourniture d'abonnements ou de logiciels destinés à des fins éducatives pour un montant total approximatif de 352 165,75 \$ incluant les taxes pour une période de quatre ans à la date d'adjudication portant ainsi la valeur totale approximative du contrat à 400 000 \$ incluant les taxes.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72220-678-	48 505,02 \$	Gestion des collections - Documents numériques
04-13493	2 310,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 304,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

**CE-2022-19**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 POUR UN MONTANT TOTAL DE 272 589,29 \$ POUR LA PÉRIODE DU 25 NOVEMBRE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 272 589,29 \$ pour la période du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-20

**SOUSSION 2021 SP 384 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE LUMINAIRES EXTÉRIEURS - SERVICE DES FINANCES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour la fourniture et la livraison de luminaires extérieurs, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour un an de 136 498,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 novembre 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-15100-000	Poste inventaire – Aylmer
04-15110-000	Poste inventaire – Hull
04-15120-000	Poste inventaire – Gatineau
04-15130-000	Poste inventaire – Buckingham

Les contrats débiteront à compter de l'adjudication du contrat et seront valides pour une durée d'un an.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2022-21

**SOUSSION 2021 SP 331 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE - SERVICE DES FINANCES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Riobec Sécurité, 540, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A3, pour la fourniture d'équipement de protection individuelle pour un montant total approximatif pour deux ans de 427 837,17 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 novembre 2022, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-15100-000	Poste inventaire – Aylmer
04-15110-000	Poste inventaire – Hull
04-15120-000	Poste inventaire – Gatineau
04-15130-000	Poste inventaire – Buckingham
04-15150-000	Poste inventaire – Usine

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

**CE-2022-22**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-49 POUR UN MONTANT TOTAL DE 377 722,69 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-49 d'un montant de 377 722,69 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-23**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-50 POUR UN MONTANT DE 563 988,43 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 DÉCEMBRE 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-50 d'un montant de 563 988,43 \$ pour la période du 9 au 15 décembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-24**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-51 POUR UN MONTANT DE 345 605,77 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-51 d'un montant de 345 605,77 \$ pour la période du 16 au 22 décembre 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

**CE-2022-25**      **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 44, 45, 46, 47 ET 48 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 46, 47, 48, 49 ET 50 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 45, 46, 47, 48 ET 49 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 46, 47, 48, 49 ET 50**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 44, 45, 46, 47 et 48, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 46, 47, 48, 49 et 50, les listes des réquisitions numéros 45, 46, 47, 48 et 49 ainsi que les listes des embauches numéros 46, 47, 48, 49 et 50 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	33 552,03 \$	22 au 26 novembre 2021
Liste PD numéro 46	Pièces de comptes à payer	660 041,52 \$	22 au 26 novembre 2021
Liste des réquisitions numéro 45	Pièces de comptes à payer	4 476,93 \$	22 au 26 novembre 2021
Liste des embauches numéro 46	Embauche du personnel temporaire	991 493,78 \$	14 au 20 novembre 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	4 688,28 \$	29 novembre au 3 décembre 2021
Liste PD numéro 47	Pièces de comptes à payer	554 621,80 \$	29 novembre au 3 décembre 2021
Liste des réquisitions numéro 46	Pièces de comptes à payer	2 777,88 \$	29 novembre au 3 décembre 2021
Liste des embauches numéro 47	Embauche du personnel temporaire	314 075,41 \$	21 au 27 novembre 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 46	Pièces de comptes à payer	14 962,21 \$	6 au 10 décembre 2021
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	789 517,31 \$	6 au 10 décembre 2021
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	2 579,42 \$	6 au 10 décembre 2021
Liste des embauches numéro 48	Embauche du personnel temporaire	5 805 232,74 \$	28 novembre au 4 décembre 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 47	Pièces de comptes à payer	95 913,59 \$	13 au 17 décembre 2021
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	593 703,67 \$	13 au 17 décembre 2021
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	5 693,73 \$	13 au 17 décembre 2021
Liste des embauches numéro 49	Embauche du personnel temporaire	777 558,33 \$	5 au 11 décembre 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	35 164,00 \$	20 au 24 décembre 2021
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	641 591,56 \$	20 au 24 décembre 2021
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	3 073,39 \$	20 au 24 décembre 2021
Liste des embauches numéro 50	Embauche du personnel temporaire	5 382 619,85 \$	12 au 18 décembre 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022.

Adoptée

CE-2022-26

**DEUXIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE OPTIONNELLE – SOUMISSION  
2018 SP 024 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DE DONNÉES - SERVICE DE  
L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjudger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Numéro du CE lors de l'exercice de la 1 <sup>ère</sup> année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle (taxes incluses)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-292	CE-2021-65	Telus Communications inc.	2018 SP 024 - Réseau public de transmission de données	245 870,68 \$	01.03.2022 au 28.02.2023	<input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont actuellement valides et que deux périodes optionnelles d'une année étaient prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique désire se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'informatique à se prévaloir de la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 1<sup>er</sup> février 2018.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13450-334	31 733,10 \$	Informatique - Infrastructures - Télécommunication - Informatique
02-21601-514	79 774,25 \$	Technologie - Police - Location d'équipements informatiques
02-29200-332	1 261,05 \$	Contrôle animalier - Cellulaires
02-31540-332	420,39 \$	Parcomètres - Cellulaires
02-35500-339	15 315,91 \$	Stationnements municipaux - Autres - Communication
02-22100-334	12 458,69 \$	Administration - Incendies - Télécommunication / Informatique
02-41110-334	34 788,31 \$	Administration - Environnement - Télécommunication - Informatique
11-18013-006	45 502,51 \$	Programme annuel amélioration feux - Frais de communication
Autres services (budget des services respectifs)	24 616,47 \$	
	<b>245 870,68 \$</b>	

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2022-27

**REJET DE SOUMISSION - 2021 SP 385 - ACQUISITION, INSTALLATION ET SUPPORT D'UNE SOLUTION DE RECONNAISSANCE VOCALE, INTÉGRÉE À UNE INFRASTRUCTURE MITEL - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 octobre 2021, un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation et le support d'une solution de reconnaissance vocale, intégrée à une infrastructure Mitel pour le Service de l'informatique de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue n'est pas conforme aux exigences de l'appel d'offres et que le prix reçu dépasse les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2021 SP 385 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2022-28

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS 2022 DE LA VILLE DE GATINEAU À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est membre de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération canadienne des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit payer les deux cotisations des associations municipales, au début de chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les cotisations sont calculées selon la population de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2022 de la Ville de Gatineau :

<b>Association municipale</b>	<b>Montant</b>
Union des municipalités du Québec	223 766,73 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	66 675,84 \$ incluant les taxes

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-494 – Conseil municipal – Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

CE-2022-29

**SUSPENSION SANS SOLDE DE TROIS MOIS - EMPLOYÉ NUMÉRO 104665**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions de l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la suspension sans solde de trois mois de l'employé numéro 104665.

Adoptée

CE-2022-30

**SUSPENSION SANS SOLDE DE 15 JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 110363**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la suspension sans solde de 15 jours à l'employé numéro 110363.

Adoptée

CE-2022-31

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YACINE HAMMACHE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE D'ANALYSTE EN ARCHITECTURE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 47 274,50\$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre d'analyste en architecture au Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation d'un surcroît de travail temporaire à titre d'analyste en architecture au Service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

**CE-2022-32**

**SUSPENSION SANS SOLDE DE 10 QUARTS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 108248**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions de l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'imposition d'une suspension sans solde de 10 quarts de travail à l'employé numéro 108248.

Adoptée

**CE-2022-33**

**PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MADAME MARIANNE STRAUSS À TITRE D'ADJOINTE AU DIRECTEUR POUR LE CENTRE DE SERVICES D'AYLMER POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 36 946 \$ accordée à la prolongation de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre d'adjointe au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de quatre mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Marianne Strauss à titre d'adjointe au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de quatre mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2022 conditionnellement à l'adoption du budget 2022.

Adoptée

---

**FRANCE BÉLISLE**  
Mairesse et présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif